

Grille des salaires artistes de cirque

Accord sur les salaires 2021 applicable à compter du 9 décembre 2021 - signature le 8 décembre 2021

Les minima conventionnels des artistes de cirque sont revalorisés selon les grilles ci-après :

Exploitation des spectacles

Nb de cachet par mois	1 à 2	+ de 2	Salaire mensuel
Plateau inférieur ou égal à 5 artistes	142,54 €	124,04 €	2 067,37 €
Plateau sup. à 5 artistes	124,04 €	124,04 €	2 067,37 €

Répétitions / Création

Cachet de base par jour	109,08 €
Service isolé de répétition rémunéré sous forme de cachet	54,54 €
Salaire mensuel	2 067,37 €